

**La Présidente de Sorbonne Université**

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3 ;
- Vu la délibération n°66/2021 du Conseil d'administration de Sorbonne Université en date du 14 décembre 2021 élisant Mme Nathalie DRACH-TEMAM, Présidente de Sorbonne Université ;
- Vu la délibération n°13/2022 du Conseil d'administration de Sorbonne Université en date du 18 février 2022 approuvant la délégation de pouvoir du Conseil d'administration à la Présidente, notamment en matière tarifaire ;

**DECIDE**

**Article 1 :**

Les tarifs de *PISACMS 2022* sont fixés comme suit :

Nom de l'événement ou de l'activité	Ponctuel ou régulier	Date de début	Date de fin	Lieu	Public	Tarif (préciser HT, TTC ou hors champ TVA)	Prestations incluses
PISACMS	Annuelle	28/08/22	04/09/22	Campus Pierre et Marie Curie	PhD, Postdocs	<b>550 € TTC</b> pour les externes à SU avec logement  <b>250 € TTC</b> pour les externes à SU sans logement  Gratuit pour les membres de SU	Cours, tutoriels, hébergement, repas

**Article 2 :**

Le directeur général des services de l'Université est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de Sorbonne Université.

Fait à Paris, le 09 mai 2022  
La Présidente de Sorbonne Université

Nathalie DRACH-TEMAM

